

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 février 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI -WAGNER(Suppléant)
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM		
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM TROG	- BASTIAN	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM URBANY, KREISS, WALTER, GUILHEM, KENNEL, MME CHALOPPE, MME FISCHER, M. Bernard LOGEL et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

2 Etude Créatime.

- La programmation générale.
- La 1^{ère} phase du projet.

Après l'avoir présenté, l'après midi, au comité de pilotage, qui l'a globalement approuvé, Monsieur RAVATIN, du bureau d'étude Créatime présente, à l'appui d'une vidéo projection, le rendu de la 2^{ème} phase de l'étude de programmation et de faisabilité.

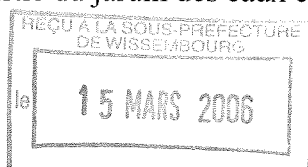
Le rendu est présenté en deux documents :

- 1) Un document cadre présentant le concept global du projet, qui devra être réalisé par phases successives sur une période de 10 à 20 ans, pour renouveler l'attraction à la fréquentation.
- 2) Un document technique d'ajustement, dimensionnement et approche financière et économique.

Cette partie comprend une proposition de première phase minimum. Cette première phase devra permettre d'atteindre un équilibre de fonctionnement en 2 à 3 ans.

Les principales réalisations proposées dans la première phase sont :

- L'équipement réglementaire des deux forages,
- Les équipements d'accueil et de gestion du public,
- Une partie du jardin des eaux chaudes,



- Une partie du jardin des couleurs,
- Les équipements d'intérêt général comprenant entre autres :
 - « l'allée des merveilles » reliant le carrefour de MERKWILLER à la source « Hélios II ».

L'ensemble de la 1^{ère} phase est prévu sur un espace de 5,5 ha, et estimé à un coût global de 6 à 7 millions d'Euros, est également prévu une zone pour l'hébergement touristique.

Les documents seront mis à disposition sur demandes particulières, sous forme de papier, ou numérisés sur CD ou en ligne.

Etait également présent à la réunion, en titre d'invité, Monsieur Gérard LANG qui trouve le projet très intéressant et il est prêt d'étudier avec la Communauté de Communes des possibilités et modalités d'investir et d'exploiter la zone d'hébergement.

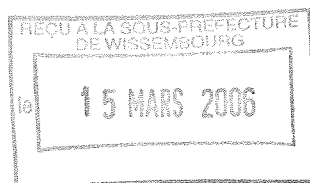
Le Président évoque les phases suivantes de l'avancement du projet, notamment les tâches à réaliser en 2006 :

- En contact avec les partenaires, Département, Pays/Région et l'état, définir le montage financier de la première phase,
- Mettre en place une équipe de maîtrise d'ouvrage sous le pilotage d'un chef de projet.
- Réaliser une étude de traitement de l'eau thermale et d'équipement réglementaire des deux forages et demander « l'autorisation d'exploiter »
- Définir plus précisément les objectifs de la 1^{ère} phase, ainsi que le contenu de chaque objectif. Un certain nombre de visites de sites sera nécessaire...

Il avait été retenu le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation. Mais en cas de manque de candidat, la Communauté de Communes s'était déclarée prête à exploiter elle-même le site, pour donner un maximum de chance au développement du projet. Un exploitant privé a déjà proposé, par courrier, sa candidature d'exploitant du Jardin des Brumes. Un appel à candidature devra être fait le plus tôt possible, considérant que l'avis des candidats exploitants est nécessaire pour un affinage du projet avant étude APS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le concept global du projet ainsi que le principe de la 1^{ère} phase.
- Charge le Président à poursuivre les discussions avec les investisseurs et les partenaires financiers afin de préciser les contenus des montages juridiques et financiers.
- Ont été désignés pour former l'équipe Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes : Messieurs A. BRACONNIER, G-D KENNEL, A. KREISS, E. FABACHER et un délégué qui sera proposé par la mairie de MERKWILLER.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 13 mars 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

